

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°13/2021

L'an **deux mil vingt et un**, le 25 février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, M. Steve **BIANCHI**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**).

M. Florian **DANGELO** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Présentation d'un rapport et débat sur les propositions faites

Exposé du Maire

Je rappelle au Conseil les dispositions prévues par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRE) modifiant les modalités du débat d'orientations budgétaires.

Ce débat, prévu à l'article L 2312-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'effectue sur la base d'un rapport établi par le Maire, lequel comporte notamment les principales dépenses et recettes réalisées sur les exercices 2019 et 2020.

Ce rapport mentionne les principales orientations budgétaires proposées pour l'année 2021 et permet de nourrir un débat devant faire l'objet d'un vote au Conseil Municipal.

Cette information étant donnée, Monsieur Jean-Louis ANDREU, 1^{er} Adjoint en charge des Finances, présente au Conseil le rapport qui reprend les principales orientations budgétaires envisagées au titre de l'exercice 2021 pour le budget général de la commune.

Ce rapport comporte notamment les propositions et éléments suivants :

- 1) Dépenses et recettes de la section de Fonctionnement et de la section d'Investissement.
- 2) Contributions directes, maintien du taux des 3 taxes locales (Taxe d'habitation, Taxes sur le Foncier bâti et non bâti, Cotisations Foncières des Entreprises).
- 3) Prélèvement sur les Recettes de Fonctionnement 2021.
- 4) Etat de la dette.
- 5) Informations se rapportant à la section de Fonctionnement et aux projets prévus à la section d'Investissement.

L'ensemble de cette présentation a été réalisée en séance et ce débat a donné lieu à différents échanges et commentaires.

Je propose au Conseil de prendre acte par vote de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 relatif au budget général de la commune, sur la base du rapport présenté en séance.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, prend acte à **l'unanimité** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 concernant le budget général de la commune sur la base du rapport ci-annexé présenté en séance à l'assemblée délibérante.

Il est noté que le débat d'orientations budgétaires, préalable au vote du Budget Primitif 2021 de la commune a bien eu lieu, conformément aux dispositions de la Loi "NOTRE" du 7 août 2015 et des Articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 01 mars 2021

Le Maire,

